

Pour être valable votre procuration complétée et signée devra être en possession d'Ackermans & van Haaren SA au plus tard le mardi 17 mai 2022 (*voir les directives pratiques*). Nous vous rappelons que toute désignation d'un mandataire doit être effectuée conformément à la loi belge, notamment en ce qui concerne les conflits d'intérêts et la tenue d'un registre des instructions de vote.

Veuillez noter que la société ne peut pas garantir qu'un mandataire autre que le secrétaire pourra assister en personne à la réunion. Étant donné que le mandataire proposé est potentiellement soumis à la réglementation sur les conflits d'intérêts de l'article 7:143, §4 CSA, vous devez également indiquer des instructions de vote spécifiques pour chacune des propositions de décision. A défaut d'instructions de vote (claires), le mandataire sera considéré d'avoir reçu l'instruction de voter en faveur de la proposition de décision concernée.

Nous vous recommandons de nous renvoyer ce formulaire par e-mail (AV2022@avh.be). Toute procuration envoyée en retard ou non conforme aux formalités requises pourra être rejetée.

Pour les actions dématérialisées, la procuration doit être accompagnée du certificat bancaire attestant la propriété de vos actions au 9 mai 2022 (à 24h, heure belge) (date d'enregistrement).

Veuillez consulter notre Déclaration de Confidentialité sur notre site web, www.avh.be, pour information sur le traitement de vos données personnelles (y inclus vos droits).

PROCURATION

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LUNDI 23 MAI 2022

ACKERMANS & VAN HAAREN SA

Le soussigné,
propriétaire / usufruitier de actions dématérialisées et/ou
actions nominatives d'Ackermans & van Haaren SA dont le siège est établi à 2000 Anvers, Begijnenvest 113, désigne le secrétaire des assemblées générales ou (à compléter uniquement si vous souhaitez désigner un autre mandataire) comme mandataire spécial à qui il/elle donne tous pouvoirs pour le/la représenter à l'assemblée générale ordinaire d'Ackermans & van Haaren SA, qui se tiendra le 23 mai 2022 à partir de 14 heures.

Cette procuration sert également comme confirmation de participation. Le soussigné confirme par la présente son intention de participer avec toutes ses actions, soit actions. (nombre exact à compléter uniquement si vous ne souhaitez pas participer aux assemblées générales avec toutes vos actions. En absence d'un nombre exact, nous supposerons que vous souhaitez participer avec toutes vos actions.)

Cette procuration est valable pour le nombre total d'actions avec lesquelles le soussigné souhaite participer limité néanmoins au nombre d'actions dont la détention sera établie à la date d'enregistrement conformément aux directives pratiques.

Veuillez indiquer dans l'ordre du jour ci-dessous vos instructions de vote spécifiques pour chaque décision proposée par le conseil d'administration en coloriant ou en cochant la case de votre choix.

Le mandataire votera au nom du soussigné conformément aux instructions de vote indiquées ci-dessous. A défaut d'instructions de vote spécifiques en ce qui concerne les points de l'ordre du jour ou si, pour quelque raison que ce soit, les instructions données par le mandant ne sont pas claires, ou si un vote devait être soumis à l'assemblée générale en cours de la réunion, et ce conformément au Code des Sociétés et des Associations, le mandataire votera toujours en faveur de la (les) décision(s) proposée(s) par le conseil d'administration, le cas échéant telle(s) que modifiée(s).

Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire

1. **Rapport de gestion du conseil d'administration relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2021**
2. **Rapport du commissaire relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2021**

3. Approbation des comptes annuels statutaires et consolidés – Autorisation

Proposition de décision : approbation des comptes annuels statutaires et consolidés clôturés au 31 décembre 2021, y compris l'approbation d'un dividende brut de **2,75 euros** par action.

Etant donné que les actions propres n'ont pas droit aux dividendes, le montant total de la distribution de dividendes dépend du nombre d'actions propres détenues par Ackermans & van Haaren SA et les personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de la société. Détermination du 27 mai 2022 à 23h59 heure belge (c'est-à-dire le jour boursier avant l'ex-date) comme le moment pertinent de la détermination du droit aux dividendes et donc de la caducité du droit aux dividendes attaché aux actions propres. Autorisation au conseil d'administration d'inclure le montant final de la distribution totale de dividendes (et les autres modifications à l'affectation du résultat qui en résultent) dans les comptes annuels statutaires.

Pour Contre Abstention

4. Décharge aux administrateurs

Proposition de décision : décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2021.

| | | | |
|---------------------------------------|-------------------------------|---------------------------------|-------------------------------------|
| Alexia Bertrand | <input type="checkbox"/> Pour | <input type="checkbox"/> Contre | <input type="checkbox"/> Abstention |
| Luc Bertrand | <input type="checkbox"/> Pour | <input type="checkbox"/> Contre | <input type="checkbox"/> Abstention |
| Marion Debruyne SRL (Marion Debruyne) | <input type="checkbox"/> Pour | <input type="checkbox"/> Contre | <input type="checkbox"/> Abstention |
| Jacques Delen | <input type="checkbox"/> Pour | <input type="checkbox"/> Contre | <input type="checkbox"/> Abstention |
| Pierre Macharis | <input type="checkbox"/> Pour | <input type="checkbox"/> Contre | <input type="checkbox"/> Abstention |
| Julien Pestiaux | <input type="checkbox"/> Pour | <input type="checkbox"/> Contre | <input type="checkbox"/> Abstention |
| Thierry van Baren | <input type="checkbox"/> Pour | <input type="checkbox"/> Contre | <input type="checkbox"/> Abstention |
| Menlo Park SRL (Victoria Vandeputte) | <input type="checkbox"/> Pour | <input type="checkbox"/> Contre | <input type="checkbox"/> Abstention |
| Frederic van Haaren | <input type="checkbox"/> Pour | <input type="checkbox"/> Contre | <input type="checkbox"/> Abstention |
| Pierre Willaert | <input type="checkbox"/> Pour | <input type="checkbox"/> Contre | <input type="checkbox"/> Abstention |

5. Décharge au commissaire

Proposition de décision : décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2021.

Pour Contre Abstention

6. Renouvellement du mandat d'administrateurs et nomination d'administrateur

6.1 Proposition de décision : approbation du renouvellement du mandat de Monsieur **Jacques Delen** pour une période d'un (1) an jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2023. Bien que Jacques Delen ait déjà atteint la limite d'âge prévue à l'article 2.3.3 de la Charte de Gouvernance d'Entreprises de la société, le conseil d'administration souhaite renouveler le mandat de Jacques Delen compte tenu de son expérience et sa connaissance particulière du secteur bancaire.

Jacques Delen (°1949, belge) a obtenu le diplôme d'agent de change en 1976. Jacques Delen est président du conseil d'administration de Delen Private Bank depuis le 1 juillet 2014. Il est également administrateur du groupe de plantations coté en bourse SIPEF, de la Banque Van Breda et de Scaldis Invest. Jacques Delen a été président du conseil d'administration entre 2011 et 2016.

Pour Contre Abstention

- 6.2 **Proposition de décision** : approbation du renouvellement du mandat de Monsieur **Thierry van Baren** pour une période de quatre (4) ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2026.

Thierry van Baren (°1967, français/ néerlandais) est licencié et agrégé en philosophie et est titulaire d'un MBA, spécialisation marketing, obtenu à la Solvay Business School. Il est actuellement consultant indépendant. Il a été actif dans le secteur MarCom pendant 13 ans, en tant que cadre chez TBWA Belgium et BDDP Belgium et dans des fonctions de direction chez Ammirati Puris Lintas, Ogilvy Brussels et DDB.

Pour Contre Abstention

- 6.3 **Proposition de décision** : approbation du renouvellement du mandat de Menlo Park SRL, représentée par Madame **Victoria Vandeputte**, pour une période de quatre (4) ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2026 et ceci en tant qu'administrateur indépendant compte tenu du fait que l'intéressée répond aux critères d'indépendance énoncés à l'article 2.3.4 de la Charte de Gouvernance d'Entreprise de la société.

Victoria Vandeputte (°1971, belge) est ingénieur civil électromécanique de formation (KU Leuven, 1995) et titulaire d'un Master en gestion des risques de l'Ecole Supérieure de Commerce de Bordeaux (1996). Elle est actuellement membre du comité exécutif et Chief Innovation & Marketing Officer de Diversi Foods (Geschwister Oetker) et administrateur d'Acomo. Victoria Vandeputte a plus de 20 ans d'expérience dans l'industrie chimique et alimentaire, tant au pays qu'à l'étranger, et possède une expertise particulière dans le domaine du marketing et de l'innovation. Menlo Park SRL, représentée par **Victoria Vandeputte**, a été nommée administrateur indépendant d'Ackermans & van Haaren en 2018 et est membre du comité de rémunération.

Pour Contre Abstention

- 6.4 **Proposition de décision** : prise de connaissance de la démission volontaire et anticipée de Monsieur **Pierre Macharis** en tant qu'administrateur non-exécutif et président du comité de rémunération et approbation de la nomination de Venatio SRL, représentée par Monsieur **Bart Deckers**, pour une période de quatre (4) ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2026, en tant qu'administrateur indépendant, compte tenu du fait que l'intéressé répond aux critères d'indépendance énoncés à l'article 2.3.4 de la Charte de Gouvernance d'Entreprise de la société.

Bart Deckers (°1978, belge) est bio-ingénieur (KU Leuven, 2001) et titulaire d'un doctorat en sciences biologiques appliquées (KU Leuven, 2005). Il est également titulaire d'un MBA de la Vlerick Management School (2006). Bart Deckers est depuis 2013 directeur général d'Invale, un fonds d'investissement privé familial qui fournit du capital de croissance aux PME belges. Auparavant, il a travaillé chez Aveve (2008-2013), e.a. en tant que responsable de l'unité commerciale nutrition végétale, et chez McKinsey & C° en tant que consultant en gestion (2006-2008).

Pour Contre Abstention

Rémunération

Chaque administrateur a droit à une rémunération annuelle de base de 50.000 euros et un jeton de présence de 2.500 euros par participation à une réunion du conseil d'administration ou d'un comité consultatif, à l'exception du comité de nomination. Une rémunération annuelle additionnelle de 100.000 euros est prévue pour le président du conseil d'administration, 10.000 euros pour le président du comité d'audit, 5.000 euros pour les membres du comité d'audit et 2.500 euros pour les membres du comité de rémunération.

7. Nomination du commissaire

Proposition de décision : sur recommandation du comité audit, approbation du renouvellement du mandat de commissaire d'**Ernst & Young Reviseurs d'Entreprises SRL**, avec siège social à 1831 Diegem, De Kleetlaan 2, qui désigne comme représentant permanent Madame Christel

Weymeersch, comme commissaire de la société, pour une durée de trois (3) ans et approbation de la rémunération annuelle de 80.825 euros (hors TVA, frais inclus, indexé annuellement).

Pour Contre Abstention

8. Rapport de rémunération

Proposition de décision : approbation du rapport de rémunération pour l'exercice 2021. Ce vote est consultatif. Si nécessaire, la société expliquera dans le rapport de rémunération suivant la manière dont le vote de l'assemblée générale a été pris en compte.

Pour Contre Abstention

9. Politique de rémunération 2022-2025

Proposition de décision : approbation de la politique de rémunération applicable à partir de l'exercice 2022.

Pour Contre Abstention

Le mandataire peut, en vertu de cette procuration, représenter le soussigné à toutes les assemblées ultérieures qui se tiendraient avec le même ordre du jour.

En cas de modifications à l'ordre du jour des assemblées générales et/ou l'ajout de propositions de décision nouvelles ou alternatives conformément à l'article 7:130 CSA, la société publiera au plus tard le 6 mai 2022 un ordre du jour complété et un modèle de procuration révisé.

Les procurations qui nous ont été notifiées antérieurement à la publication de l'ordre du jour complété, restent valables, sous réserve de l'application de la loi et des clarifications spécifiques dans cette procuration.

Si, après la date de cette procuration, des décisions nouvelles/alternatives sont proposées concernant des points à l'ordre du jour, le mandataire devra:

- voter en faveur des propositions modifiées ou nouvelles;
- voter contre les propositions modifiées ou nouvelles;
- s'abstenir de voter sur ces propositions modifiées ou nouvelles.

Si le soussigné n'indique pas de choix, le mandataire s'abstiendra de voter sur les propositions modifiées ou nouvelles.

Fait à le 2022.

(Si l'actionnaire est une personne morale, cette procuration doit être signée par une ou plusieurs personnes qui peuvent valablement la représenter. Veuillez également indiquer explicitement le nom et le titre du ou des signataires.)

SIGNATURE(S) :

.....
Nom :

.....
Titre :

Veuillez nous fournir votre numéro de téléphone et votre adresse e-mail afin que nous puissions vous joindre pour toute question concernant cette procuration et à la participation de votre mandataire à l'assemblée générale :

Tél :

E-mail :